Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Althen-des-Paluds, quand Monsieur le maire fait le point



Althen-des-Paluds, un tout petit plus que 3 000 âmes dans ce village et un maire, Michel Terrisse, arrivé à la moitié de son deuxième mandat. Son actu ? L'ouverture prochaine d'un cabinet médical dans une partie de l'ancienne caserne de pompiers, l'aménagement d'un futur lotissement et aussi un caillou dans sa chaussure : Une construction sauvage interdite mais que la préfecture tarde trop à faire démolir. Tour d'horizon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839



La mairie d'Althen-des-Paluds

Commençons par la bonne nouvelle : Un cabinet de médecins va ouvrir en juin en lieu et place d'une partie –le foyer- de l'ancienne caserne des pompiers –située à côté du cimetière- et désarmée depuis l'été dernier. Deux médecins y travailleront. L'aménagement des locaux, d'une surface de 110m2, a remis à plus tard le précédent projet qui, initialement, et après consultation des Althénois, prévoit l'aménagement d'un gymnase.

Un budget communal serré

«Dans notre budget prévisionnel, nous avions prévu plusieurs investissements ainsi que la réfection de la façade de la mairie, précise Michel Terrisse, de fait, cet argent ira au projet de cabinet médical qui nous permet de conserver les deux médecins de notre village.»

Bataille pour conserver ses médecins

«Ca n'était pas gagné, poursuit l'ancien banquier avignonnais –il vivait, enfant, quartier de la Croisière

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

où il a été à l'école avec Mireille Mathieu- car, en février 2021, nous avions reçu le coordinateur de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) d'Entraigues accompagné d'un médecin et d'une praticienne. Objet de la visite ? La participation financière d'Althen-des-Paluds, au fonctionnement de la Maison de santé pluridisciplinaire où l'ARS (Agence régionale de santé) prévoyait un seul cabinet y regroupant toutes les spécialités. Nous nous sommes sentis obligés –pour pouvoir conserver notre propre cabinet médical et les deux médecins du village- de participer aux frais de fonctionnement de la structure Entraiguoise à hauteur de 1 000€ par mois.»



C'est dans la partie de gauche qui correspond au foyer de la caserne de pompiers que sera organisé le cabinet médical accueillant deux médecins tandis qu'une troisième est attendu.

Un nouveau cabinet médical

«Le cabinet médical s'étendra sur 110m2 et comprendra trois bureaux dévolus aux médecins, une salle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

de soins et un accueil commun. Son ouverture est prévue le 1er juin. La commune propose les locaux gracieusement, et pour une durée de trois ans, aux professionnels de santé.»

Le caillou dans la chaussure

Bon maintenant, le sujet épineux. La propriétaire d'une parcelle de terrain agricole a commencé à élever une maison alors que le permis de construire avait été refusé. De recours contentieux en appel puis rejets de requête, en passant par la condamnation définitive et un jugement non-contesté, l'affaire datant de 2017, la Direction départementale des territoires tarde à faire exécuter le jugement, en faisant détruire les murs et fondations érigés.

«Alors que nous sommes en 2024, les Althénois ne comprennent pas que, malgré le jugement, le bâti n'ait pas été mis à terre et pensent que c'est comme donner un 'accord' aux personnes qui n'obtempèrent pas à la Loi, pourtant après plusieurs mises en demeure et alors que les années passent puisque les premières dispositions pour faire cesser la construction datent de 2017.»



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Michel Terrisse devant la construction illégale dont il attend que la Préfecture donne l'ordre de détruire

Le coût de la démolition

«Désormais c'est à la Préfecture de donner l'ordre de démolir. Le problème ? La personne est insolvable et n'a pas payé l'amende de 10 000€ réclamée par le tribunal pour la construction illégale. Or, faire démolir le bâti et présenter la facture au contrevenant a aussi un coût. C'est la raison pour laquelle, je suppose, depuis trois ans, les parpaings sont toujours là. Aujourd'hui ? Je suis tenu de mettre cette affaire sur la place publique parce que les gens disent que le maire est incapable de faire respecter le jugement. Ma crédibilité de maire est en cause. La question ? Comment faire respecter la loi si les services de l'Etat ne l'appliquent pas eux-mêmes ?»

Althen-des-paluds, au centre du département

«Nous sommes presque au centre du département de Vaucluse, à 5 mn de l'autoroute Nord-Sud de l'Europe, à quelques centaines de mètres de l'échangeur autoroutier, et à 15 minutes d'Avignon. C'est pour son emplacement que la commune est recherchée,» analyse Michel Terrisse.

La zone d'activités Les Gaffins

«Notre zone d'activités va être séparée en deux parties. Dans l'une d'elles nous créerons une zone d'accueil pour 30 à 40 campings cars, capable de capter les touristes en provenance de l'Europe du Nord en partance pour l'Espagne, le Portugal et qui veulent faire une halte tranquille dans un village vert, proche de Beaulieu, du lac de Monteux, Spirou, Splash World et du Festival d'Avignon. Elle ouvrira lorsque la zone d'activités verra le jour.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Une commune très rurale et verdoyante

L'emprise des terrains pour la ZA

«Pour cette zone d'activités, et parce que nous n'en n'avons pas les moyens financiers, nous passons par la SPL Société publique locale Territoire Vaucluse, qui travaille avec la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat. Il ait question d'emprise et d'aménagement des terrains, -anciennement agraires-. Nous accueillerons de l'activité économique, hors commerces et nuisances puisque nous venons de recevoir notre 2e fleur régionale. Avec cet effort sur la vitrine de Provence il n'est pas acceptable d'envisager des pollutions visuelles. Je travaille sur ce projet depuis 10 ans. Le plus compliqué ? Acheter les terrains car pour de multiples raisons les propriétaires mettent du temps à prendre leur décision et puis il y a les contraintes administratives, d'ailleurs le PLU –Plan local d'urbanisme- vient d'être lancé depuis 7 ou 8 mois. Le temps administratif est long. Moi qui vient du privé, je ne m'en remets pas (rires). La Zac devrait s'étendre sur 2 hectares quartier de la Roque. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Le village ne peut abriter plus de 3 500 habitants

«La commune ne pourra pas abriter, selon moi, plus de 3 500 habitants car le territoire, étant inondable, il est ponctué de 80 kilomètres de mayres –petits ruisseaux, cours d'eau- et n'était, auparavant, qu'un grand marais asséché d'abord par les romains puis par les moines. Nous ne pouvons pas, non plus, accueillir beaucoup de d'activités. Particulièrement s'il nous voulons conserver un urbanisme de qualité et un cadre de vie préservé, parce que la commune ne s'étend que sur 640 hectares.»

Les freins et les atouts d'Althen-des-Paluds

«Nous avons le commerce type cœur de village qui fonctionne très bien (Ndlr : librairie papèterie journaux, supérette U express, boulangerie-pâtisserie, coiffeur, banque, garage automobile, agence immobilière, institut de beauté, pompes funèbres, entreprise générale du bâtiment, maçonnerie, serrurier menuisier charpentier, électricien, peintre plâtrier, plombier, auto-école et équipements du foyer). Cependant 90% de la population active travaille sur les bassins de vie d'Avignon ceinturé par les centres commerciaux. Ça pourrait constituer un frein mais je n'en suis pas si sûr car je sais que si Super U le pouvait, il s'agrandirait de 100m ce qui n'est pas possible, donc la clientèle est bien là. Qui sont les Althénois ? Principalement des habitants des autres communes de la grande couronne d'Avignon, venus vivre ici. Leur recherche ? La proximité du bassin de vie et la qualité de vie. Ce sont nos atouts.»

Les projets

« Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration –l'ancienne sera détruite- devraient démarrer 2e semestre 2024 via le Syndicat mixte Rhône-Ventoux. Nous passerons de 2 100 à 3 500 équivalents habitants. Nous avons également un projet de logements adaptés aux anciens via un promoteur privé. Les Althénois sont des CSP et CSP+ qui travaillent pour la grande majorité à Avignon. Nous n'accueillons pas vraiment de chefs d'entreprises mais plutôt des cadres et des artisans.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Le terrain sur lequel une cinquantaine de maisons seront construites pour accueillir autant de nouvelles familles

Le Lotissement l'Alizarine

C'est au sud du cœur du village, situé à 500 m que prend naissance la nouvelle opération L'Alizarine. Elle se compose de terrains entièrement viabilisés et libres de constructeur. Les terrains sont piscinables et disposent de superficies allant de 277m² à 792 m². Près de 50 familles y sont attendues.

En savoir plus

La commune d'Althen-des-Paluds est située à 15 km d'Avignon et 10 de Carpentras. Elle est traversée au Nord de son territoire par l'axe qui relie Avignon à Carpentras par Entraigues et Monteux ; la D942. La commune est inscrite entre les bras des Sorgues de Velleron et d'Entraigues, elle doit son existence à l'assèchement puis à la mise en culture des marécages. Le territoire communal s'étend sur une superficie de 640 hectares. Il s'agit d'une commune rurale et agricole, dont le développement de l'urbanisation de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

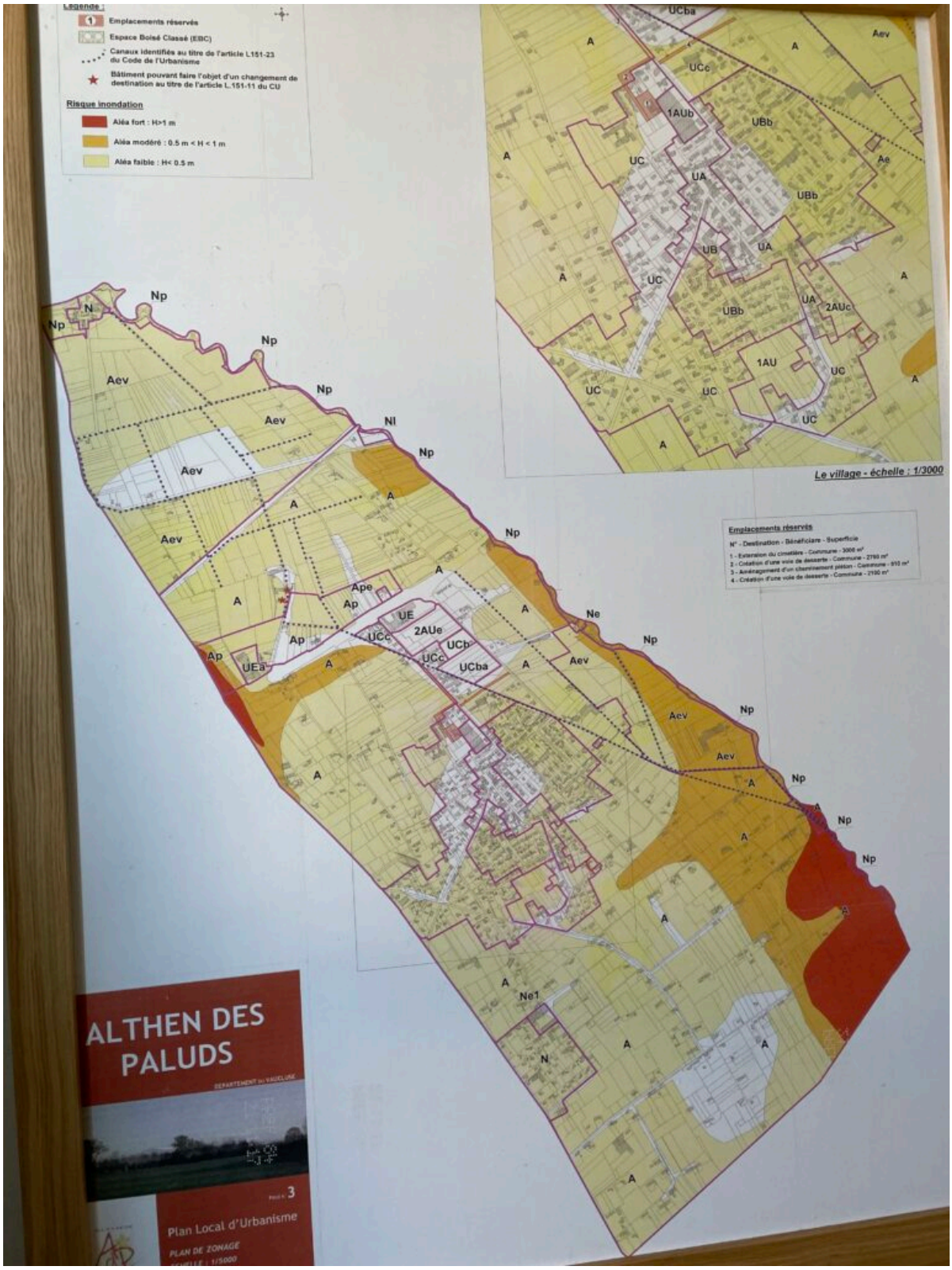
ces 20 dernières années en fait une commune périurbaine. Althen-des-Paluds est un ancien hameau de Monteux. Son économie était basée sur la culture de plante tinctoriale « la garance ». En 2021, la commune comptait 2 802 habitants, en augmentation de 1,93 % par rapport à 2015 (Vaucluse : +1,26 %).

Que veut dire Althen-des-Paluds ?
Le nom d'Althen-des-Paluds est un hommage à Jean Althen. Arménien réduit en esclavage en Turquie, puis sauvé et venu à Avignon en 1756 pour y réaliser ses premières expériences concernant la culture de la garance. Le terme de Paluds, dérivé de 'palun', désigne les marécages ou les marais. La commune a compté de nombreux marais, dus à la présence de la Sorgue. Dans les années 1830, le village prospère grâce à la garance, ce qui lui permet d'acquérir son autonomie vis-à-vis de Monteux par ordonnance royale du 4 juin 1845. Il prend dès lors le nom d'Althen-des-Paluds.

Industrie
Historiquement, la plaine, après avoir été vidée de ses marais, a été utilisée pour la culture de la garance. En 1839, on compte cinquante moulins à garance en Vaucluse, alors qu'il n'y avait que dix moulins sur la Sorgue en 1804. Le Vaucluse, certaines années, générera jusqu'à pratiquement 65 % de la garance au niveau mondial. À partir de 1860, plusieurs grandes crises (terres surexploitées, qualité moins bonne, etc.) touchent cette culture de plus en plus concurrencée par les progrès récents de la chimie. Il n'existe plus qu'un seul des cinquante moulins en 1880. Les quatre moulins présents à Althen-des-Paluds furent transformés en moulin à garance au début du 19e siècle, puis en moulin à ocre à la fin de ce même siècle. Après ces deux industries, de nombreuses cultures se développèrent dont la culture du glaïeul.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

L’Etat fait procéder à la destruction de plusieurs constructions illégales à Caseneuve



Les services de l’État en Vaucluse viennent de procéder à la démolition d’office de plusieurs bâtiments édifiés sans autorisation d’urbanisme en zone agricole à Caseneuve. Suite à un arrêt du 12 mars 2020, la Cour d’appel de Nîmes avait confirmé le jugement de première instance rendu par le tribunal correctionnel d’Avignon le 6 novembre 2018, qui condamnait le propriétaire à la démolition d’un ensemble de constructions dans un délai de 10 mois, sous astreinte de 75€ par jour de retard.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

« Devant l'inaction du mis en cause, après mises en demeure et liquidation des astreintes, les services de l'Etat ont été contraints, en dernier recours, de faire exécuter d'office la démolition, sous le contrôle d'un huissier de justice et avec le concours de la force publique, explique la préfecture de Vaucluse.

Opérations régulières de démolition

Régulièrement, la préfecture fait procéder à ce type de démolition comme à Avignon en 2021 (voir photo ci-dessous) ou bien encore à Loriol-du-Comtat en 2020. La dernière démolition de ce type dans le département. Entre 1980 et 2018, les services de la DDT (Direction départementale des territoires) ont recensé près de 3 000 infractions à l'urbanisme (construction ne respectant pas les permis ou érigées sans aucune autorisation). Fin 2020, sur les 1 000 affaires en cours 70% des infractions en urbanisme concernaient des espaces naturels et agricoles alors que 30% de ces infractions impactaient des zones soumises à des risques naturels.Par ailleurs, près de 40% d'entre elles faisaient l'objet d'une condamnation pénale devant les tribunaux correctionnels (amendes assorties de mesures de remise en état avec démolition sous astreintes).

En moyenne, il faut compter 18 mois de procédure pour exécuter un dossier de démolition d'office. Depuis 2009, la préfecture de Vaucluse a fait procéder à une vingtaine de démolition dans le département, essentiellement dans le Sud-Luberon et aux abords de Pertuis.



Opération de démolition d'une construction illégale à Avignon ordonnée par l'Etat en 2021. DR

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Sanctionner les atteintes aux paysages

« En associant leurs compétences respectives, les services de l'État, l'autorité judiciaire et les maires veillent au strict respect des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme et à la coordination de l'ensemble des procédures administratives et judiciaires pour sanctionner les atteintes aux paysages et à l'environnement dans le département, rappelle la préfecture de Vaucluse. L'article L.480-9 du Code de l'urbanisme ouvre d'ailleurs aux maires la possibilité de faire procéder d'office à tous les travaux nécessaires à l'exécution de la décision de justice. Dans ce contexte, il est rappelé que la remise en état volontaire par les condamnés reste la voie à privilégier s'ils ne veulent pas s'exposer à cette procédure d'exécution d'office qui reste financièrement à leur charge. »